



Pour diffusion immédiate
Le 6 février 2003

**Association
catholique
canadienne
de la santé**

L'entente sur la santé élargit l'assurance-santé, mais fait fi des menaces posées par les soins à but lucratif – ACCS

(Ottawa) – L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) est favorable à l'élargissement et à la réforme de l'assurance-santé tels que l'ont convenu les gouvernements fédéral et provinciaux dans l'entente du 5 février. L'ACCS s'inquiète toutefois grandement que le gouvernement fédéral n'ait pas insisté pour que les provinces annulent leur projet de confier au secteur à but lucratif la prestation d'un plus grand nombre de soins financés par l'État.

Dans le cadre de cet accord, les gouvernements fédéral et provinciaux se sont entendus pour mettre sur pied un programme national de soins à domicile relevant de l'assurance-santé (soins en phase post-aiguë, programmes de réadaptation et soins palliatifs) et pour couvrir les coûts à impact « catastrophique » des médicaments. Ces deux éléments constituent des étapes très importantes en vue d'assurer la qualité des soins de santé pour tous les Canadiens et les Canadiennes. Le choix de la réforme des services de santé primaire comme l'un des domaines de financement ciblé se fait attendre depuis longtemps.

L'accord reste cependant muet sur l'effet négatif que provoquerait une participation accrue du secteur à but lucratif au niveau de la prestation de soins financés par l'État et sur la commercialisation croissante des services de santé.

Les consultations menées par Roy Romanow au cours des derniers mois ont pourtant fait ressortir les problèmes qu'engendreraient la prestation de services à but lucratif et les forces du marché comme moyen de résoudre les défis qui touchent le système. L'ACCS se préoccupe du manque d'imputabilité de la part des fournisseurs à but lucratif et des répercussions de ces changements, qui favoriseront les personnes ayant les moyens de payer les soins de leur poche et qui pénaliseront les malades chroniques, les aînés et les pauvres.

« L'ACCS s'inquiète aussi de ce que plusieurs provinces continuent à soutenir que le fait de permettre au secteur à but lucratif d'offrir des soins financés par l'État permettra de soulager les pressions exercées sur le système, de réduire les listes d'attente et d'atteindre une efficacité que le secteur à but non lucratif ne peut égaler. Comme l'a souligné M. Romanow dans son rapport final, aucun de ces arguments n'est fondé sur des faits », explique Janet Brown, présidente du conseil d'administration de l'ACCS.

Quant à la question de la responsabilisation, il est regrettable que la recommandation de M. Romanow visant à ajouter un sixième principe en ce sens à la *Loi canadienne sur la santé* n'ait pas été retenue. « Il est clair que les Canadiens et les Canadiennes veulent que cessent les querelles qui ont dominé les discussions sur la santé entre les gouvernements fédéral et provinciaux au cours des dernières années. Ils souhaitent plutôt l'élaboration d'un plan de responsabilisation clair qui permettra d'effectuer de véritables changements, qui donnera des résultats positifs pour la santé et qui assurera la pérennité du système de santé », a souligné M^{me} Brown.

— 30 —

L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) est une association nationale chrétienne qui s'intéresse au domaine des soins de santé selon la tradition de l'Église catholique. En tant que porte-parole national en matière de soins de santé catholiques, l'ACCS s'emploie à promouvoir la santé sous tous ses aspects : physique, psychologique, spirituel et social. Parmi ses membres, elle compte huit associations provinciales, 34 membres parrains d'établissements de soins de santé, 127 hôpitaux et foyers de soins de santé, des professionnels de la santé, des organismes affiliés et des membres individuels.

INFORMATION : James Roche
Analyse politique et relations gouvernementales
(613) 731-7148 ou jroche@on.aibn.com